

REPUBLIQUE FRANCAISE

FINISTERE

MAIRIE DE GOURLIZON

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON

Séance du 29 mars 2023

Nombre de membres		l'an deux mille vingt et trois, le vingt-neuf mars
En exercice	13	à 19h00 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,
Présents	10	régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
Votants	10	par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la
		présidence de Madame Emmanuelle RASSENEUR, Maire.

Date de la convocation

22 mars 2023

Etaient présents : Emmanuelle RASSENEUR – Olivier PORS – Gwenaëlle JAOUEN – Didier GOURRET – Adeline CARETTE – Jacques BISCH – Aurélien LE BERRE – Joël MONOT – Carole PIGEYRE – Nathalie LAPART

Etaient absents : Geoffrey COLIN - Moktar BENHADJ – Loïc FLOCHLAY

Gwénaëlle JAOUEN a été élue secrétaire de séance.

2023-03-02 : COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Exposé :

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur : la commune. Il permet de contrôler la gestion de la commune. Il retrace les dépenses et les recettes de l'exercice écoulé.

Pour la commune, on observe en fonctionnement des dépenses s'élevant à 513 283.12 € pour 635 390.87 € de recettes. Ceci dégage donc un excédent de 122 107.75 € pour 2022.

Les excédents reportés de l'année précédente, 179 250.69 €, permettent de dégager un excédent global de 301 358.44 €.

Ces excédents permettent de financer les dépenses d'investissement à venir.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 63 924.83 € pour 98 812.65 € de recettes.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de voter le compte administratif 2022 comme suit :

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 513 283.12
- Recettes : 635 390.87
- Résultat exercice : 122 107.75
- Excédent reporté : 179 250.69
- Résultat : **301 358.44**

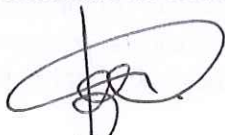
INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 63 924.83
- Recettes : 98 812.65
- Résultat exercice : 34 887.82
- Excédent reporté : 118 221.64
- Résultat : 153 109.46

Décision :

Le Conseil municipal, Mme La Maire s'étant retirée, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2022.

La secrétaire de séance



Gwenaëlle JAOUEN

La maire



Emmanuelle RASSENEUR.

